

14 OCTOBRE 1944

671

259

E 2001 (D) 3/484

*Notice du Chef de la Division des Affaires étrangères  
du Département politique, P. Bonna*

*Berne, 14 octobre 1944, 08 h. 45*

Le Préfet d'Annecy a fait la nuit dernière, à 0100, la communication suivante aux Intérêts étrangers. M. Bisang, qui l'a reçue, la communique – après avoir pris l'avis de M. de Saussure – à la Division des Affaires étrangères comme étant plutôt de son ressort :

«Le Préfet des Alpes Maritimes me prie de vous exposer la situation désespérée de la population du département dans les régions montagneuses de Moulinet, Breil, Fontan, surtout Sostel, qui se trouve dans zone d'opérations entre troupes américaines et allemandes. Environ 5000 personnes, comprenant colonies d'enfants de la côte, seraient dépourvues de vivres, médicaments, vêtements, eau, électricité. Hôpital Sostel serait détruit. Préfecture avait annoncé négociations avec Commandement allemand local par intervention Croix-Rouge pour suspension d'armes en vue évacuation population civile. Après accord de principe donné par Commandement allemand, refus a été opposé pour raisons militaires. Préfet Alpes Maritimes, avec accord Commandement américain, vous prie tenter démarche auprès autorités allemandes pour suspension d'armes pendant le délai nécessaire à l'évacuation. Ministre des Affaires étrangères est avisé de la demande.»<sup>1</sup>

Il me semble qu'il n'est pas possible de donner une suite quelconque à une démarche des préfets. Si le Ministère des Affaires étrangères du Gouvernement provisoire français est informé et charge la Délégation française à Berne de demander une démarche auprès du Gouvernement allemand, il s'agit d'un bon office, qui peut fort bien être rendu dans le cadre des intérêts étrangers. Il faudrait éviter en tout cas de donner à une intervention de notre part en pareille matière le caractère d'une médiation<sup>2</sup>.

---

1. *La transcription de la communication est signée par U. Luchsinger.*

2. *Annotation de M. Pilet-Golaz:* Prenez contact avec M. Vergé dans le sens ci-dessus. 14.10.44.

*Le 14 octobre, à midi, P. Bonna a écrit au bas du document:* J'ai téléphoné à M. Vergé pour l'engager, dès qu'il aura des instructions de Paris, à prendre contact avec la Division des Intérêts étrangers. M. Bisang sera à son bureau entre 15 et 17 h.

*De plus, lors de la séance du Conseil fédéral du 27 octobre,* le chef du département politique communique que le chef de la délégation française en Suisse, M. Verger, lui a signalé la situation extrêmement précaire de la population du territoire de Belfort et lui a demandé si le gouvernement suisse serait disposé à faire une démarche auprès des Allemands en vue d'obtenir que cette population puisse être transférée sur territoire français non occupé. Le chef du département politique propose de donner suite à cette requête, quel que puisse être le résultat d'une démarche dans ce sens. *Le Conseil fédéral décide d'autoriser le Département politique à faire la démarche en question (PVCF N° 1850, E 1004.1 1/450) Cf. E 2001 (D) 3/268 et 458, E 2001 (D) 1968/74/16.*

*Cf. aussi la notice de A. de Pury pour M. Pilet-Golaz du 17 octobre 1944, E 2001 (D) 11/12.*